

**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

**TOOLCRAFT Methilmethacrylat  
Klebstoffe Komponente B**

Numéro de matière MMA Komponente B

Mise à jour: 16.12.2022  
Version: 6.0  
Remplace la version: 5.0  
Langue: fr-CH  
Date d'édition: 31.1.2023

Page: 1 de 12

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial du produit: TOOLCRAFT Methilmethacrylat Klebstoffe Komponente B

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

888289: TOOLCRAFT CARBON-KLEBER 25 ML Komponente B

1403787: TOOLCRAFT MULTI POWER 50 ML Komponente B

1403788: TOOLCRAFT MULTI-POWER 25 ML Komponente B

UFI: M940-G08W-H00F-WNQY

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation générale: Colle bi-composants

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Nom de la société: Conrad Electronic AG

Rue/B.P.: Roosstrasse 53

Place, Lieu: 8832 Wollerau

Suisse

WWW: www.conrad.ch

E-mail: support@conrad.ch

Téléphone: +41 (0)44 787 78 70

Service responsable de l'information:

Téléphone: +41 (0)44 787 78 70, E-mail: support@conrad.ch

**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Swiss Toxicological Information**

Téléphone: +41 44 251 51 51 ou 145

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)**

Flam. Liq. 2; H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

Skin Irrit. 2; H315

Provoque une irritation cutanée.

Skin Sens. 1; H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3; H335

Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 2; H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquette (CLP)**

Mention d'avertissement:

**Danger**

Mentions de danger:

H225

Liquide et vapeurs très inflammables.

H315

Provoque une irritation cutanée.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H335

Peut irriter les voies respiratoires.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

**TOOLCRAFT Methilmethacrylat  
Klebstoffe Komponente B**

Numéro de matière MMA Komponente B

Mise à jour: 16.12.2022  
Version: 6.0  
Remplace la version: 5.0  
Langue: fr-CH  
Date d'édition: 31.1.2023

Page: 2 de 12

Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
	P391	Recueillir le produit répandu.
	P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

**Marquage spécial**

Texte pour l'étiquetage: Contient Méthacrylate de méthyle et Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt.

**2.3 Autres dangers**

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.  
Effet narcotique en cas de doses élevées. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants**

3.1 Substances: non applicable

**3.2 Mélanges**

Spécification chimique: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux:

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
REACH 01-2119452498-28-xxxx N°CE 201-297-1 CAS 80-62-6	Méthacrylate de méthyle Flam. Liq. 2; H225. Skin Irrit. 2; H315. Skin Sens. 1; H317. STOT SE 3; H335.	50 - 60 %
REACH 01-2119529241-49-xxxx N°CE 248-258-5 CAS 27138-31-4	Dibenzoate d'oxydipropyle Aquatic Chronic 3; H412.	< 10 %
N°CE 252-091-3 CAS 34562-31-7	3,5-Diéthyl-1,2-dihydro-1-phényl-2-propylpyridine Acute Tox. 4; H302. Skin Irrit. 2; H315. Eye Irrit. 2; H319. Aquatic Acute 1; H400. Aquatic Chronic 1; H410. Facteurs M: Aquatic Acute 1: M = 10. Aquatic Chronic 1: M = 10.	< 2,5 %
N°CE 205-250-6 CAS 136-52-7	Bis(2-éthylhexanoate) de cobalt Eye Irrit. 2; H319. Skin Sens. 1A; H317. Repr. 1B; H360. Aquatic Acute 1; H400. Aquatic Chronic 3; H412.	< 0,1 %
REACH 01-2119457435-35-xxxx N°CE 203-539-1 CAS 107-98-2	1-Méthoxy-2-propanol Flam. Liq. 3; H226. STOT SE 3; H336.	< 0,1 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

**TOOLCRAFT**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

## TOOLCRAFT Methylmethacrylat Klebstoffe Komponente B

Numéro de matière MMA Komponente B

Mise à jour: 16.12.2022

Version: 6.0

Remplace la version: 5.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page:

3 de 12

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

Informations générales:	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas d'inhalation:	Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.
Après contact avec la peau:	Laver aussitôt avec de l'eau et du savon puis rincer soigneusement. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
Ingestion:	Ne pas provoquer de vomissement. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée. Peut irriter les voies respiratoires.

Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Jet d'eau en aspersion ou brouillard d'eau, dioxyde de carbone, poudre d'extinction et mousse.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables.

En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses peuvent se dégager. Les vapeurs forment avec l'air des mélanges explosibles, plus lourds que l'air. Les vapeurs s'épanchent sur de grandes surfaces et peuvent provoquer des incendies et retours de flamme.

Il peut se dégager par ailleurs: oxydes métalliques, oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Indications complémentaires:

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion. Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la substance. Si possible, colmater la fuite. Assurer une aération suffisante. Porter un équipement de protection approprié. Tenir toute personne non protégée à l'écart. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.



### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel utilisé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Veiller au retour de flamme. Nettoyer soigneusement la zone polluée.

Utiliser des appareils protégés contre l'explosion et des outils qui ne lancent pas d'étincelles.

Trier les bombes non étanches et qui fuient, vaporiser complètement leur contenu et les évacuer. Voir section 13 (Evacuation)

Indications complémentaires: Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Assurer une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation pour empêcher une accumulation de vapeur. Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Dans des récipients remplis partiellement peuvent se former des mélanges explosifs.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. A stocker en position debout.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker avec des substances comburantes, auto-inflammables ou s'enflammant facilement.

Tenir à l'écart d'agents oxydants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

**TOOLCRAFT Methilmethacrylat  
Klebstoffe Komponente B**

Numéro de matière MMA Komponente B

Mise à jour: 16.12.2022

Version: 6.0

Remplace la version: 5.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page:

5 de 12

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

Valeurs limites au poste de travail:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite
80-62-6	Méthacrylate de méthyle	Europe: IOELV: STEL Europe: IOELV: TWA Suisse: VLE Suisse: VME	100 ppm 50 ppm 420 mg/m <sup>3</sup> ; 100 ppm 210 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm
107-98-2	1-Méthoxy-2-propanol	Europe: IOELV: STEL  Europe: IOELV: TWA  Suisse: VLE Suisse: VME	568 mg/m <sup>3</sup> ; 150 ppm (peut être absorbé par la peau) 375 mg/m <sup>3</sup> ; 100 ppm (peut être absorbé par la peau) 720 mg/m <sup>3</sup> ; 200 ppm 360 mg/m <sup>3</sup> ; 100 ppm
34590-94-8	(2-Méthoxyméthylethoxy) propanol	Europe: IOELV: TWA  Suisse: VLE Suisse: VME	308 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm (peut être absorbé par la peau)  300 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm (vapeur et Aérosol) 300 mg/m <sup>3</sup> ; 50 ppm (vapeur et Aérosol)

Valeurs limites biologiques:

N°CAS	Désignation	Type	Valeur limite	Paramètre	Échantillonnage
107-98-2	1-Méthoxy-2-propanol	Suisse: BAT, urine	20 mg/L	1-méthoxypropane-2-ol	fin de l'exposition voire fin du processus

DNEL/DMEL:

Indication sur Méthacrylate de méthyle:

DNEL court terme, ouvriers, dermique, local: 1,5 mg/cm<sup>2</sup>DNEL court terme, ouvriers, par inhalation, local: 416 mg/m<sup>3</sup>

DNEL long terme, ouvriers, dermique, systémique: 13,67 mg/kg bw/d

DNEL long terme, ouvriers, par inhalation, systémique: 208 mg/m<sup>3</sup>DNEL long terme, ouvriers, dermique, local: 1,5 mg/cm<sup>2</sup>DNEL long terme, ouvriers, par inhalation, local: 208 mg/m<sup>3</sup>DNEL court terme, consommateurs, dermique, local: 1,5 mg/cm<sup>2</sup>DNEL court terme, consommateurs, par inhalation, local: 208 mg/m<sup>3</sup>

DNEL long terme, consommateurs, dermique, systémique: 8,2 mg/kg bw/d

DNEL long terme, consommateurs, par inhalation, systémique: 74,3 mg/m<sup>3</sup>DNEL long terme, consommateurs, dermique, local: 1,5 mg/cm<sup>2</sup>DNEL long terme, consommateurs, par inhalation, systémique: 105 mg/m<sup>3</sup>

Indication sur Dibenzoate d'oxydipropyle:

DNEL Court terme, ouvriers, dermique, systémique: 170 mg/kg bw/d

DNEL Court terme, ouvriers, par inhalation, systémique: 35,08 mg/m<sup>3</sup>DNEL Long terme, ouvriers, par inhalation, systémique: 8,8 mg/m<sup>3</sup>

DNEL Long terme, ouvriers, dermique, systémique: 10 mg/kg bw/d

DNEL Court terme, consommateurs, dermique, systémique: 80 mg/kg bw/d

DNEL Court terme, consommateurs, par inhalation, systémique: 8,7 mg/m<sup>3</sup>

DNEL Court terme, consommateurs, par voie orale, systémique: 80 mg/kg bw/d

DNEL Long terme, consommateurs, dermique, systémique: 0,22 mg/kg bw/d

DNEL Long terme, consommateurs, par inhalation, systémique: 8,69 mg/m<sup>3</sup>

DNEL Long terme, consommateurs, par voie orale, systémique: 5 mg/kg bw/d



PNEC:	Indication sur Méthacrylate de méthyle:
	PNEC eau (eau douce): 0,94 mg/L PNEC eau (eau de mer): 0,94 mg/L PNEC eau (libération périodique): 0,94 mg/L PNEC station d'épuration: 10 mg/L PNEC sédiment (eau douce): 5,74 mg/kg dw PNEC sédiment (eau de mer): 5,74 mg/kg dw PNEC terre: 1,47 mg/kg dw
	Indication sur Dibenzoate d'oxydipropyle:
	PNEC Eau (eau douce): 0,0037 mg/L
	PNEC Eau (eau de mer): 0,00037 mg/L
	PNEC Eau (libération périodique): 0,037 mg/L
	PNEC station d'épuration: 10 mg/L
	PNEC Sédiment (eau douce): 1,49 mg/kg
	PNEC Sédiment (eau de mer): 0,149 mg/kg
	PNEC Terre: 1 mg/kg dw

## 8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches.

### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire:	Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire. La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!
Protection des mains:	Gants de protection conforme à la norme EN 374. Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.
Protection oculaire:	Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.
Protection corporelle:	Porter des vêtements de protection antistatiques et ignifuges.
Mesures générales de protection et d'hygiène:	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	blanc
Odeur:	forte odeur de résine acrylique
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Aucune donnée disponible
Point éclair/plage d'inflammabilité:	10 °C (c.c.)
Température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique:	à 40 °C: >= 40 mm <sup>2</sup> /s

**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

**TOOLCRAFT Methylmethacrylat  
Klebstoffe Komponente B**

Numéro de matière MMA Komponente B

Mise à jour: 16.12.2022  
Version: 6.0  
Remplace la version: 5.0  
Langue: fr-CH  
Date d'édition: 31.1.2023

Page: 7 de 12

Solubilité:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Aucune donnée disponible
Tension de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	0,97 - 1,01 g/mL
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

**9.2 Autres informations**

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible
Indications diverses:	Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Liquide et vapeurs très inflammables.  
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable si stocké dans les conditions prévues.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

**10.4 Conditions à éviter**

Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Protéger des radiations solaires directes.

**10.5 Matières incompatibles**

Comburant

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible



**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

**TOOLCRAFT Methilmethacrylat  
Klebstoffe Komponente B**

Numéro de matière MMA Komponente B

Mise à jour: 16.12.2022

Version: 6.0

Remplace la version: 5.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page:

8 de 12

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix calculé: >2000 mg/kg

Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix calculé: >2000 mg/kg

Toxicité aiguë (par inhalation): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ATEmix calculé: >20 mg/L

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Skin Irrit. 2; H315 = Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1; H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancerogénité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): STOT SE 3; H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune

Autres informations:

Indication sur Méthacrylate de méthyle:

DL50 Rat, par voie orale: 7872 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: &gt;5000 mg/kg

DL50 Rat, par inhalation (vapeur): 78000 mg/m<sup>3</sup>/4h

Indication sur Dibenzate d'oxydipropyle:

DL50 Rat, par voie orale: 3295 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: &gt;2000 mg/kg

CL50 par inhalation (Poussières et fumigènes): &gt;200 mg/L/4h

Indication sur 3,5-Diéthyl-1,2-dihydro-1-phényl-2-propylpyridine

DL50 Rat, par voie orale: 1620 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: &gt;1000 mg/kg

Indication sur 1-Méthoxy-2-propanol:

DL50 Rat, par voie orale: 13.000 mg/kg

DL50 Lapin, dermique: 6.600 mg/kg

**Symptômes**

En cas d'inhalation: Irritation des voix respiratoires, toux

Après contact avec la peau: irritations cutanées, rougeur

Après contact avec les yeux:

Un contact direct avec les yeux peut entraîner une brûlure, un larmoiement ou une rougeur.



**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

**TOOLCRAFT Methylmethacrylat  
Klebstoffe Komponente B**

Numéro de matière MMA Komponente B

Mise à jour: 16.12.2022

Version: 6.0

Remplace la version: 5.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page:

9 de 12

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Toxicité aquatique: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Indication sur Méthacrylate de méthyle:  
Toxicité pour le poisson: Pimephales promelas (tête de boule), eau douce, LC50 aigu: 130 mg/L/96 h

Indication sur Dibenzoate d'oxydipropyle:  
Toxicité pour le poisson: CL50: 3,7 mg/L/96h  
Toxicité pour la daphnia: CE50: 19,3 mg/L/48h  
Toxicité pour les algues: CE50: 4,9 mg/L/72h

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Indications diverses: Biodégradabilité  
Indication sur Dibenzoate d'oxydipropyle: 87 %/28 d. Facilement dégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Coefficient de partage: n-octanol/eau:  
Aucune donnée disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Aucune donnée disponible

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucune

**12.7 Autres effets nocifs**

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Code de déchet: 08 04 09\* = Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.  
\* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Conditionnement**

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. Manipuler les récipients vides avec précaution: toute ignition peut provoquer une explosion.  
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:  
UN 1133

**14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

ADR/RID: ONU 1133, ADHÉSIFS  
ADN: ONU 1133, Adhésifs  
IMDG, IATA-DGR: UN 1133, ADHESIVES

**TOOLCRAFT****FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

**TOOLCRAFT Methylmethacrylat  
Klebstoffe Komponente B**

Numéro de matière MMA Komponente B

Mise à jour: 16.12.2022  
Version: 6.0  
Remplace la version: 5.0  
Langue: fr-CH  
Date d'édition: 31.1.2023

Page: 10 de 12

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR/RID, ADN: Classe 3, Code: F1  
IMDG: Class 3, Subrisk -  
IATA-DGR: Class 3**14.4 Groupe d'emballage**

ADR/RID: II

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange présente un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: oui  
Polluant marin - ADN: oui**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****Transport par voie terrestre (ADR/RID)**Panneau d'affichage: ADR/RID: Classe de danger 33, Numéro ONU UN 1133  
Étiquette de danger: 3  
Dispositions particulières: 640D  
Quantités limitées: 5 L  
EQ: E2  
Conditionnement - Instructions: P001 IBC02 R001  
Conditionnement - Dispositions particulières: PP1  
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé: MP19  
Réservoirs mobiles - Instructions: T4  
Réservoirs mobiles - Dispositions particulières: TP1 TP8  
Codification réservoirs: LGBF  
Code de restriction en tunnel: D/E**Transport par voie fluviale (ADN)**Étiquette de danger: 3  
Dispositions particulières: 640D  
Quantités limitées: 5 L  
EQ: E2  
Équipement nécessaire: PP - EX - A  
aération: VE01**Transport maritime (IMDG)**Numéro EmS: F-E, S-D  
Dispositions particulières: -  
Quantités limitées: 5 L  
Excepted quantities: E2  
Conditionnement - Instructions: P001  
Conditionnement - Réglementations: PP1  
IBC - Instructions: IBC02  
IBC - Réglementations: -  
Instructions réservoirs - IMO: -  
Instructions réservoirs - UN: T4  
Instructions réservoirs - Réglementations: TP1, TP8  
Arrimage et manutention: Category B.  
Propriétés et observations: Adhesives are solutions of gums, resins, etc., usually volatile due to the solvents. Miscibility with water depends upon their composition.  
Groupe de ségrégation: none



# TOOLCRAFT

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

### TOOLCRAFT Methilmethacrylat Klebstoffe Komponente B

Numéro de matière MMA Komponente B

Mise à jour: 16.12.2022  
Version: 6.0  
Remplace la version: 5.0  
Langue: fr-CH  
Date d'édition: 31.1.2023

Page: 11 de 12

#### Transport aérien (IATA)

Étiquette de danger:	Flamm. liquid
Code de quantité exceptée:	E2
Avions passagers et cargo: Quantité limitée:	Pack.Instr. Y341 - Max. Net Qty/Pkg. 1 L
Avions passagers et cargo:	Pack.Instr. 353 - Max. Net Qty/Pkg. 5 L
Avion-cargo uniquement:	Pack.Instr. 364 - Max. Net Qty/Pkg. 60 L
Dispositions particulières:	A3
Emergency Response Guide-Code (ERG):	3L

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Directives nationales - Suisse

Autres informations, restrictions et dispositions légales:  
Aucune donnée disponible

##### Directives nationales - États-membres de la CE

##### Étiquetage de l'emballage d'un volume <= 125mL



Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger:	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
	P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
	P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
	P405	Garder sous clé.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]  
Risques physiques: Code P5c, Quantity threshold 5 000 000 kg / 50 000 000 kg  
Dangers pour l'environnement: Code E2, Quantity threshold 200 000 kg / 500 000 kg  
Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 40, 75  
Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: P5c, E2

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.



**TOOLCRAFT**

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

### TOOLCRAFT Methylmethacrylat Klebstoffe Komponente B

Numéro de matière MMA Komponente B

Mise à jour: 16.12.2022

Version: 6.0

Remplace la version: 5.0

Langue: fr-CH

Date d'édition: 31.1.2023

Page: 12 de 12

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H225 = Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 = Liquide et vapeurs inflammables.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 = Peut irriter les voies respiratoires.

H336 = Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H360 = Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H411 = Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 1: Identificateur de produit (UFI)

Mise à jour d'ordre général

Créée:

24.8.2020

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

Abréviations et acronymes:

Acute Tox.: Toxicité aiguë

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Aquatic Acute: Danger pour l'environnement aquatique - aigu

Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique

AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise

CAS: Service des résumés chimiques

CE: Communauté européenne

CFR: Code des règlements fédéraux

CL50: Concentration létale médiane

CLP: Classification, étiquetage et emballage

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

DL50: Dose létale 50%

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum

DNEL: Dose dérivée sans effet

EC50: Concentration efficace 50%

EN: Norme européenne

EQ: Quantités exceptées

Eye Irrit.: Irritation des yeux

facteur M: Facteur de multiplication

Flam. Liq.: Liquide inflammable

IATA: Association du transport aérien international

IATA-DGR: Association du transport aérien international - Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

LEP: Limite d'exposition professionnelle

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

ONU: Organisation des Nations unies

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique

PNEC: Concentration prédictée sans effet

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

Repr.: Toxicité pour la reproduction

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

Skin Irrit.: Irritation de la peau

Skin Sens.: Sensibilisation cutanée

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

TLV: Valeur limite d'exposition

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

UE: Union européenne

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.